NOUVELLES DU BORD

N°90
JANVIER-FÉVRIER
2019

Un flot d'idées pour la voie d'eau

ÉDITORIAL

La loi de finances votée fin décembre pour 2019, n'a pas concrétisé tous les espoirs des entreprises du fluvial. Deux faits à retenir :

1) la stabilisation provisoire des exonérations des taxes sur les carburants, alors qu'il était prévu d'y mettre fin le 1er janvier pour le transport des passagers, ce qui aurait pu mettre en difficulté nombre de sociétés dont la saison 2019 est déjà contractualisée.
2) en contrepartie l'Etat a demandé aux entreprises fluviales d'accélérer la modernisation de la flotte et à cet effet a inscrit dans la loi des mesures incitatives de suramortissement. Mais celles-ci ont été alignées sur les bateaux maritimes et sont moins avantageuses que celles du transport routier. Mode avec lequel le fluvial est en concurrence.

Il faut hélas ajouter à ces déconvenues, une nouvelle réduction drastique du budget prévu pour la régénération de l'infrastructure fluviale, malgré tout ce qui avait été annoncé en 2018 à la suite du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures, instance mise en place par l'Etat pour objectiver les besoins d'investissements des grandes infrastructures dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur les mobilités.
Un espoir de redressement du budget de VNF semblait se préparer, mais la révolte portée par les «gilets jaunes» et en particulier les nombreuses destructions des radars plus le financement

Grand débat FLUVIAL organisé par Agir Pour Le Fluvial
8 mars 2019 à 14 H

CCIR 32 quai Perrache

des mesures prises par le Gouvernement ont remis en question les budgets disponibles. Le mode fluvial est le premier à souffrir des nouveaux arbitrages.

Alors que même l'augmentation annoncée il y a quelques mois n'auraient pas suffi au maintien de la navigabilité du réseau, la nouvelle de la réduction compromet même les plus modestes projets de maintenance et range au placard les modernisations du réseau. Les atouts environnementaux du mode fluvial de transport, pas plus que le report modal n'ont été priorisés.

Les membres du conseil d'administration de VNF ont même voté (hors les commissaires du Gouvernement) une motion d'alerte.
Plus récemment encore, le président de l'AFITF a déclaré qu'il espérait revenir aux montants de financement prévus pour VNF.
Espérons qu'il y parviendra.
Ces multiples rebondissements budgétaires ne sont pas favorables à un sain développement du fluvial. Les délégués interministériels au fluvial ont travaillé assidument, mais les bons rapports ne suffisent pas toujours à mobiliser les fonds nécessaires, ni à adopter les bonnes réglementations.
L'exemple de la sous-utilisation du mode fluvial pour les pré et post acheminement des conteneurs traités dans les terminaux maritimes en reste malheureusement la triste illustration. Les mesures simples qui permettraient d'accroître la part modale du fluvial sont connues et ont été identifiées dans de multiples rapports depuis plus de 10

ans : facturation de la manutention fluviale aux compagnies maritimes, inscription d'obligations de parts modales dans les conventions de terminal. Elles n'ont toujours pas été mises en œuvre à ce jour.

Si la France veut réellement que ses ports maritimes concurrencent les ports du « Range nord-européen », tout en contribuant au développement durable, il est grand temps d'adopter les règles qui ont permis à ces ports de développer considérablement les modes alternatifs à la route et ainsi d'éviter l'asphyxie de leur arrière-pays.

Peut-on espérer que la LOM permette de rectifier le tir ? Réponse en 2019.

Gilles DUREL

Pour recevoir ce journal par mail
Envoyez votre demande à
contact@promofluvia.fr

PROMOFLUVIA INFO

Rappel de quelques dates:
Dernier trimestre 2018

6 septembre Mme Ayrault, présidente de la CNR, est reconduite pour 5 ans dans ses fonctions.
11 septembre Commission de sécurité VNF.
11 septembre Comité de pilotage (COPIL) du simulateur.
18 septembre Rencontres régionales CNR à Loire-sur-Rhône.
21 septembre 10 ans des Docks de Confluence (quai Rambaud).
25 septembre Rencontres régionales CNR à Bourg-lès-Valence.
28 septembre Medlink-Ports au port fluvial de Mâcon.
28 septembre Visite dans nos bureaux de M. Thierry Kovacs, Maire de Vienne, Président de Vienne Condrieu Agglomération.
29 septembre Repas à Paris des anciens de HPLM.
10 octobre AG de Saône-Rhin-Europe (P. VIRET) à Besançon.
12 octobre Commémoration des 80 ans du Port Édouard Herriot à Lyon.
19 octobre Restitution du voyage de l'ADR en Suisse.
3 novembre Voyage des Nautes Avignon-Lyon.
8 novembre 5 à 7 sur les matériaux du BTP.
10 novembre Congrès National des parcs régionaux à Saint-Étienne avec la participation de PROMOFLUVIA.
23 novembre Comité de pilotage du simulateur.
28 et 29 novembre River-Dating à Strasbourg.
10 décembre Délibération de la Métropole: VNF récupère la gestion des berges du Rhône et de la Saône.
21 décembre Inauguration des Hydroliennes de VNF rive droite du Rhône à Caluire.

Autres réunions au cours du 1er semestre 2019

10 janvier « galette » de PROMOFLUVIA et visite du projet de port d'Anse.
17 janvier Commission Transport de Promofluvia.
24 janvier 1er comité de suivi de la concession CNR à Sault-Brénaz.
31 janvier Commission CAF (programme PAMI).
8 février Commission de sécurité VNF.
13 février Réunion sécurité et secours fluvial avec le SDMIS.
7 mars 5 à 7 transport de conteneurs.
8 mars grand débat fluvial organisé par APLF à la CRCI
30 et 31 mars « Les Fluviales » salon international à Compiègne.
6 avril AG de l'ADR à Caderousse.
27 et 28 avril: Salon du fluvial à Saint-Jean-de-Losne.
19 mai Pardon des Mariniers à Lyon.
23 mai AG de PROMOFLUVIA.
4 au 9 juin Voyage de l'ADR sur le Lot.

Autres dates à venir

30 septembre au 3 octobre Smart Rivers au centre des Congrès de Lyon.
22 novembre 2019 Centenaire du musée des Mariniers du Rhône à Serrières.

COMITÉS DE DIRECTION

21 février
21 mars
25 avril
16 mai
20 juin

COMITÉS DE SUIVI

7 mars
11 avril
6 juin
4 juillet

FORMATION

ASP

4 et 5 février
4 et 5 mars
18 et 19 mars
1er et 2 avril
15 et 16 avril
13 et 14 mai
27 et 28 mai
11 et 12 juin
24 juin et 25 juin

Le Simulateur

Très progressivement, les formations se mettent en place. Un premier constat très positif est que tous les premiers pilotes confirment leur intérêt et assurent que cela leur apporte un plus pour la conduite en situation difficile.
Il faut continuer à faire la promotion de cet outil exceptionnel.

.

BRÈVES

La loi d'orientation des Mobilités (LOM)

La loi présentée par Elisabeth Borne au Conseil des Ministres le 26 novembre 2018 montre que le transport fluvial est le grand oublié: quelques lignes en fin de texte ! Cette loi est une boîte à outils pour la mobilité du quotidien et traite tous les autres modes de transport.

Voir ci-inclus l'invitation pour le débat du 8/3/19 et le manifeste d'Agir Pour le Fluvial auquel PROMOFLUVIA a fortement participé; il rassemble tous les acteurs du secteur fluvial et demande un pacte fluvial 2019-2027 en cohérence avec l'accord de Paris et avec le Plan Climat.

Le transport fluvial zéro émission

Le transport fluvial est déjà le mode de transport le plus écologique; mais de nouvelles innovations vont lui permettre, en application de la nouvelle règlementation européenne, de parvenir avec de nouveaux moteurs d'une part de réduire sa consommation de gas-oil (- 20 %) et d'autre part aussi de limiter les émissions polluantes.

Des aides financières vont être mises à disposition pour aider les candidats à cette évolution vers des moteurs certifiés par les constructeurs. Cette filière peut donc encore améliorer ses performances, y compris avec les outils d'aide à la conduite et avec une meilleure formation de la profession. L'avenir, on le sait, passera par l'hydrogène comme carburant mais aussi par une succession de petites innovations technologiques. (Extraits d'un article de NPI.)

La navette du Grand Large

C'est le renouveau de la navette du Grand Large! elle change de nom en devenant « L'Évasion » et sera désormais exploitée par les « Yachts de Lyon » après avoir remporté l'appel d'offres lancé par le SYMALIM (Syndicat du Grand Parc de Miribel).
Un nouveau programme de navette va être proposé pour « booster » la clientèle individuelle et scolaire. En 2018, elle avait accueilli 700 personnes. Pour plus d'infos, consulter le site: lesyachtsdelyon.com

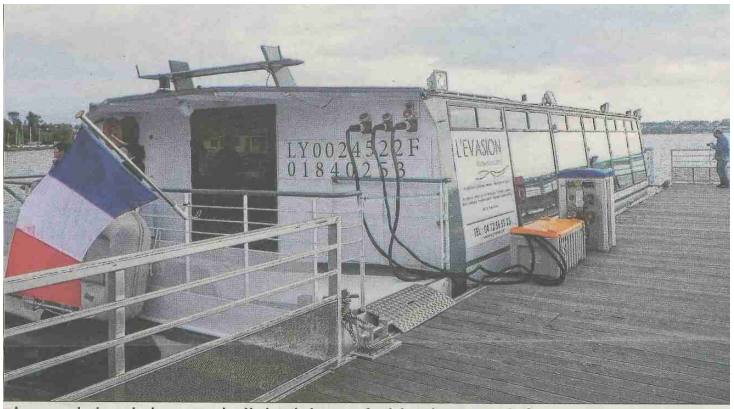

Avec son design gris, la navette des Yachts de Lyon se fond dans le paysage du Grand large. Photo Michel NEBOUT

Des nouveaux panneaux d'exposition pour 2019

Une exposition commune entre les acteurs suivants: PROMOFLUVIA, ADR, les Compagnons du Fleuve, les Amis du Musée des Mariniers du Rhône de Serrières et l'amicale des Anciens de CGN-HPLM sur **l'histoire de la navigation sur l'axe Rhône-Saône.**
Cette exposition, rénovée et conjointe, devra se présenter sur 6 panneaux imprimés sur toile (type kakemono 2m x 0.80):
panneau 1: présentation des associations
panneau 2: l'axe Rhône-Saône, la géophysiques;
panneaux 3 à 5 : les séquences de l'évolution;
panneau 6: les perspectives pour l'avenir.
Planning: en principe pour la fin de l'année 2019.

Le Haut-Rhône se développe

La CNR a présenté son projet de nouvelle écluse à Brégnier-Cordon.
La Communauté de Commune Bugey-Sud veut faire de ce secteur un écosystème autour de l'eau, du tourisme et du sport avec un nouveau parc d'activités: Actipol-Bugey-Sud et le port de plaisance de Virignin « une étape nautique et cyclable entre Lyon et Genève ».

La CNR a présenté une nouvelle passe à poissons au barrage de Villebois—Sault-Brénaz (il en existe déjà 40 dans la concession CNR). Une voie de 100km sera ainsi ouverte pour la migration piscicole.

La gestion du transit des sédiments de l'Arve et du Rhône Suisse fait l'objet d'un nouvel accord Franco Suisse.
Prochaine campagne du 15/05 au 10/06/2020.

Association Roanne-Fluvial

L'association nous alerte sur les risques des conséquences de la loi LOM; si comme la loi le propose, une liste noire de 20% de canaux « dénavigués » (ce qui correspond à 2000 km de canaux) était établie, son impact sur le territoire serait très important.
Les conséquences sur le canal de Roanne qui alimente le canal latéral à la Loire et sur les différents bassins et ports desservis seraient dramatiques. Il faut se rappeler qu'un précédent a eu lieu sur le canal de Belfort: fermeture d'entreprises, déménagement de tous les bateaux amarrés, sans compter la perte d'un patrimoine historique.
Une manifestation des « gilets orange de sauvetage» a été organisée le 8 décembre 2018 devant l'Hôtel de Ville de Roanne.

Les Haltes Fluviales

En 2018, plusieurs haltes fluviales ont été améliorées comme à Tournon-sur-Rhône ou même créées comme à Strasbourg avec l'aide de VNF; tous ces équipements militent pour un meilleur accueil des itinéraires touristiques de plaisance et participent à la sauvegarde du réseau de tous nos canaux!

Infos diverses

Innovation: bateau-logement « FAB-LAB »

Un nouveau prototype en bois de type catamaran (24 m de long X 6 m de large), autonome en électricité, avec un toit couvert de panneaux solaires et mobile par beau temps grâce à 2 moteurs électriques est actuellement amarré quai Jean-Jacques Rousseau face à la darse de la Confluence. Ce type de nouveauté est-il susceptible de faire évoluer les réglementations d'amarrage?

Loire-sur-Rhône

Le site industrialo-portuaire de Loire-sur-Rhône sur l'axe Lyon-Marseille-Fos (20 ha disponibles) peut-il espérer un développement à partir d'une base-relais de conteneurs?
En coopération avec le comité de charte du site, la CNR a lancé différents appels à projets pour différentes implantations nouvelles. Le site est bien desservi pour le fluvial et le fer mais reste en attente d'une meilleure desserte routière ou autoroutière.
Une nouvelle liaison fluviale avec la port de Lyon va être lancée prochainement.
L'avenir des terrains EDF n'est toujours pas déterminé (15 à 45 ha de développement possible

Hydroliennes à Caluire sur le Rhône

VNF a installé 4 hydroliennes qui commencent à produire de l'électricité avec 320 KW, ce qui permet de fournir 400 foyers chaque année, avec une électricité propre sans pollution tout en évitant 300t de CO_2 par an. C'est le résultat d'un appel d'offres lancé par VNF et gagné par HYDROQUEST-HYDROWATT.

Le port d'Anse

Le port du Bordelan, porté par le Syndicat Mixte, est un projet ambitieux qui a subi bien des déboires pendant plusieurs décennies avant de voir enfin un début de travaux en fin 2018. L'ouverture du port est prévue en 2023 et son coût global de 25 M€ HT est assuré par une participation publique de 9M€; mais c'est en fait une véritable opération de développement urbain, beaucoup plus large que le seul port dénommé aujourd'hui « Le port du Rhône et de la Métropole en pays Beaujolais ». Il est imaginé un nouveau quartier de loisirs, de logements et d'activités en bord de Saône; par sa qualité paysagère, il assurera une nouvelle activité à ce territoire.

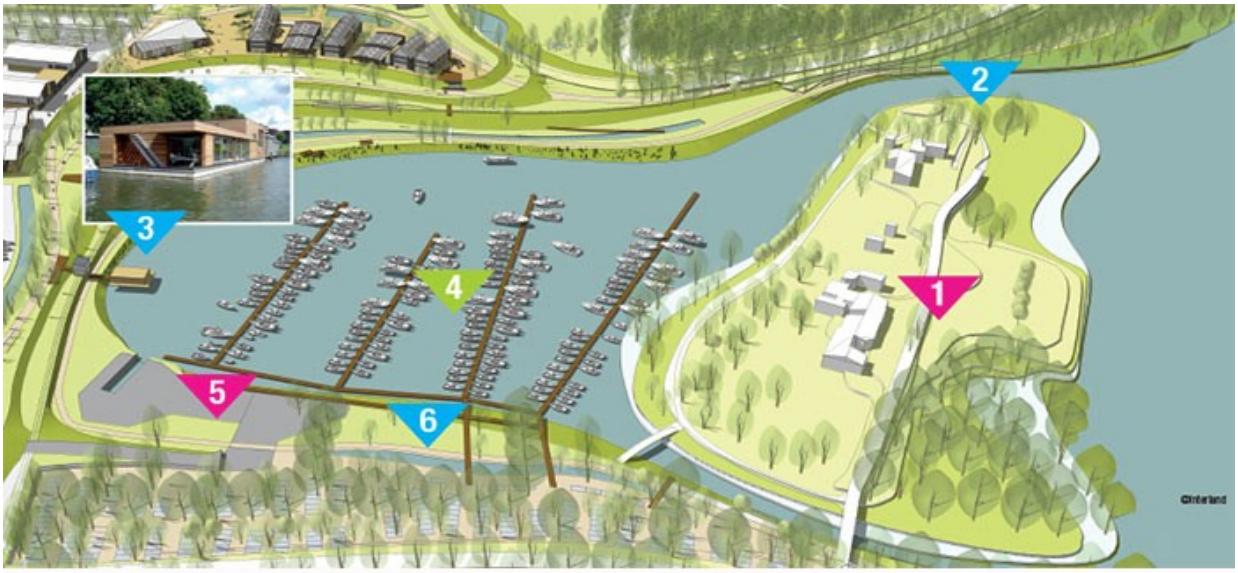

Éditions

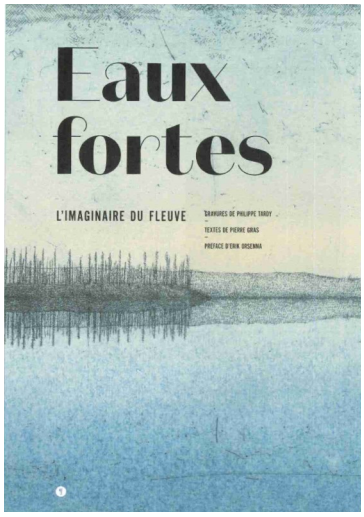

L'ouvrage « Eaux Fortes » de Pierre GRAS et Philippe TARDY préfacé par Érik ORSENNA est toujours en vente pour 35 € aux éditions LIBEL 04 72 16 93 72, 9 rue Franklin 69002 LYON.

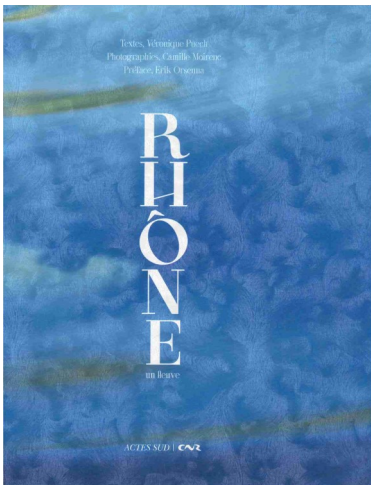

Un nouvel ouvrage: « Rhône, un fleuve » de Véronique PUECH (textes) et de Camille MOIRENC (photos), préfacé également par Érik ORSENNA, est édité par la CNR chez Actes-Sud

PATRIMOINE

Le Musée de la batellerie de Saint -Jean-de-Losne.

Le musée a créé l'association « AQUA » en 1987 pour la sauvegarde du patrimoine fluvial. En vue de récupérer des fonds pour le bateau « Aster » afin de réaliser un ouvrage de protection pour ce magnifique bateau en bois complètement restauré par des bénévoles, vous pouvez souscrire à l'édition du livre *« Aster, la dernière péniche en bois, une vie à quatre temps »* pour 28 € à l'adresse suivante: AQUA, musée de la batellerie, 3, rue de la Liberté 21170 Saint-Jean-de-Losne.

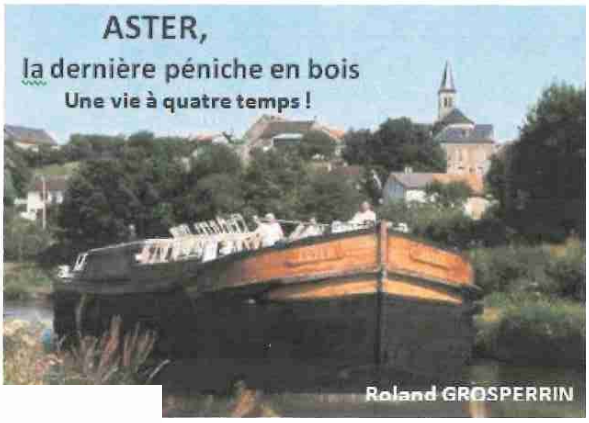

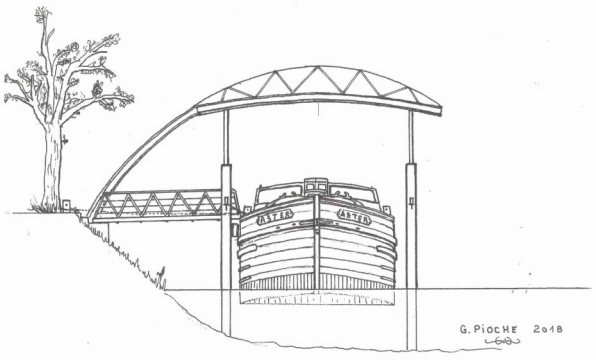

A long terme, l'ASTER sous l'ouvrage de protection, sera un lieu de rencontre et de communication, dans un cadre exceptionnel et chaleureux.

La péniche ARDESCO

Madame FOUR à Serrières nous informe que la péniche « ARDESCO » de 1905, dernière péniche Freyssinet non motorisée (de l'époque du halage!) avec un gouvernail en bois a été vandalisée. Classée monument historique fluvial, cette péniche a été l'atelier d'accastillage à Saint-Jean-de-Losne de Joël BLANQUART, actuel président de la Confrérie des Avalants Navieurs des Chemins d'Eau.

CARNET

Dans notre précédente édition, nous vous avons fait part du décès de **Jean MAYNADIÉ,** Président d'honneur de notre association, décédé à l'âge de 89 ans.
À la demande de ceux d'entre nous qui l'ont bien connu, vous trouverez ci-joint deux photos de lui, l'une en « officiel » et l'autre en « marin ».
D'autres photos sont également disponibles au bureau, aimablement communiquées par son épouse à qui nous adressons nos chaleureuses pensées.

Alain Lefebvre, nouveau président de l'Association française des ports intérieurs.

L'Association Française des Ports Intérieurs (**AFPI**) qui regroupe 22 ports de commerce fluviaux a un nouveau président, **Alain LEFÈBVRE**, directeur général des ports de Lille; il s'agit pour lui de créer un véritable réseau portuaire pour l'hexagone en facilitant la coopération des ports sur différents axes.

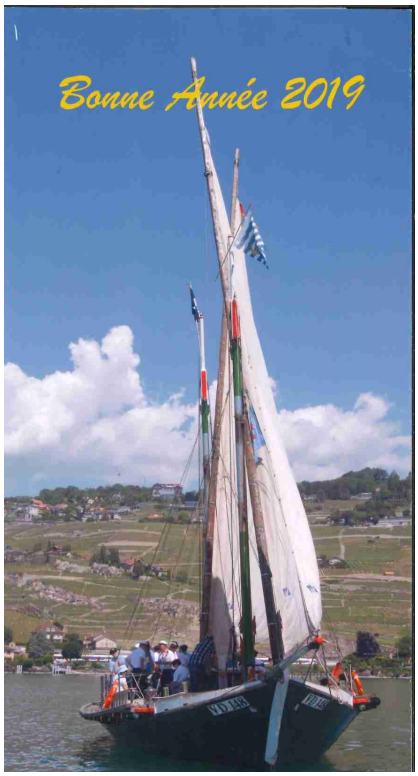

Notre ami François COUPRY qui nous a fait naviguer en juin 2018 sur le lac de Genève entre Lausanne et Ouchy sur **« La Vaudoise »**, nous envoie cette belle image.

Dernière Minute

En 2019, deux nouveaux bateaux de croisières sur le bassin Rhône-Saône,

- le William Shakespeare
- Rhône Princesse

PROMOFLUVIA
04.78.37.83.03
1bis rue de Dole
Port de Lyon Édouard Herriot
69007 LYON
Association loi de 1901
Directeur de la Publication :
Gilles DUREL
Responsable de la Rédaction :
Jean-Paul DUMONTIER

E-mail : contact@promofluvia.fr
Site : http:/www.promofluvia.fr